



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Expérimentation méthanisation par mélange de boues

Question écrite n° 19513

### Texte de la question

Mme Véronique Hammerer interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les difficultés d'ordre réglementaire auxquels sont confrontés les promoteurs du développement de méthaniseurs par mélange de boues et de biodéchets alors même qu'ils constituent une solution de diversification des ressources de production durable d'électricité dans le mix énergétique pour certains territoires. À la lecture des contributions de juin 2018 au groupe de travail sur les mélanges d'intrans en méthanisation, Mme la députée est vigilante quant à la nécessité de privilégier les solutions locales et respectueuses du principe de précaution dans une perspective de développement de ces méthaniseurs. Quelques conditions lui semblent importantes telles que le respect de périmètres d'approvisionnement locaux des biodéchets, un taux maximum de biodéchets autorisé, une obligation de contrôle de ces méthaniseurs par des tiers, un encadrement et une autorisation du retour au sol des mélanges *via* un plan d'épandage ou en logique produit après compostage. Considérant le potentiel méthanogène des biodéchets pour les méthaniseurs du mélange de boues et les conditions suscitées, elle l'interroge sur les réponses qu'il entend apporter pour permettre un cadre d'expérimentation soucieux du développement d'une énergie d'avenir.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Hammerer](#)

**Circonscription :** Gironde (11<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19513

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mai 2019](#), page 4458

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)